

**Mme Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, salue l'engagement de Mercialys suite à la publication du Palmarès de la féminisation des instances dirigeantes**

**Mercialys s'est positionnée une nouvelle fois en 2020 dans le Top 5 du classement général de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises cotées, occupant la 4<sup>ème</sup> place au sein du SBF 120. L'engagement de la Société en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a été salué à cette occasion par la visite au sein de ses locaux de Mme Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Le Palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises cotées, mandaté par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalisé par ConvictionsRH, évalue annuellement, d'une part, la présence des femmes au sein des organes de gouvernance et de direction des entreprises, et d'autre part, des indicateurs relatifs aux politiques de mixité (formations, sensibilisations, rémunérations, présence de réseaux féminins, etc.). Mercialys obtient cette année la note globale de 80,36/100, ce qui la positionne à la 4<sup>ème</sup> place au sein du SBF 120.

À l'occasion du dévoilement de ce palmarès, Mercialys a accueilli au sein de ses locaux Mme Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, et Mme Marie-Jo Zimmermann, corédactrice de la loi pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance (dite Loi Copé-Zimmermann). Ces dernières ont salué l'exemplarité de la Société à travers notamment son Comité Managérial paritaire, la signature d'accords spécifiques relatifs à l'égalité couvrant notamment la lutte contre les écarts de rémunérations (passés de -4,5% en 2017 à -2,1% en 2019) et l'accès à la formation, ou encore l'engagement de sa gouvernance dont le Conseil d'Administration, lui aussi paritaire, constitue un réel facteur d'entraînement au sein de la Société.

À l'issue de ces échanges, Mme Marlène Schiappa a signé une lettre de mission à l'intention de Mme Marie-Jo Zimmermann, visant à évaluer le respect de la loi Copé-Zimmermann au niveau national.

Mme Élisabeth Blaise et M. Vincent Ravat, dirigeants de Mercialys, ont réaffirmé à cette occasion leur engagement continu en faveur des politiques de mixité et d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Société.



\* \* \*

Ce communiqué de presse est disponible sur le site [www.mercialys.fr](http://www.mercialys.fr)

**Contact analystes / investisseurs / presse :**

Alexandre Leroy

Tél : + 33(0)1 53 65 24 39

Email : [aleroy@mercialys.com](mailto:aleroy@mercialys.com)

**À propos de Mercialys**

Mercialys est l'une des principales sociétés foncières françaises exclusivement présentes dans les centres commerciaux et les commerces de centre-ville. Au 31 décembre 2019, Mercialys disposait d'un portefeuille de 2 144 baux représentant une valeur locative de 180,6 millions d'euros en base annualisée. Elle détient des actifs pour une valeur estimée au 31 décembre 2019 à 3,6 milliards d'euros droits inclus. Mercialys bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC ») depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005 et est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole MERY, depuis son introduction en bourse le 12 octobre 2005. Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2019 est de 92 049 169 actions.

**AVERTISSEMENT**

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à des écarts significatifs entre les résultats réels de Mercialys et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Prière de se référer au document d'enregistrement universel de Mercialys disponible sur [www.mercialys.fr](http://www.mercialys.fr) pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités de Mercialys. Mercialys ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, de nouveaux événements futurs ou tout autre circonstance qui pourraient remettre en question ces prévisions.